

Tir à l'arc

Lieu de Pratique :
Rue Edmond AUBIN
97233 Schoelcher

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 10e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier - mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Catégories

Tournoi individuel (jeudi):

Arcs Classiques	Arcs à Poulie	Arcs nus
Homme OPEN	Homme OPEN	Homme OPEN
Femme OPEN	Femme OPEN	Femme OPEN

Tournoi par équipe (vendredi):

Arcs Classiques*	Arcs à Poulie**
Mixte OPEN	Mixte OPEN

*Les équipes avec des arcs nus seront classées dans cette catégorie

** Les équipes mixtes avec des arcs à poulie et des arcs classiques seront classées dans cette catégorie.

Article 4 : Planning

- Jeudi 09 mai 2024 : Tournoi individuel
Début des qualifications à 9h00. Les participants doivent être présents sur le site au plus tard **1h avant le début des tirs.**
2 fois 12 volées de 3 flèches pendant la phase de qualification
- Vendredi 10 mai 2024 : Tournoi par équipe
Début des qualifications à 8h00. Les participants doivent être présents sur le site au plus tard **45 minutes avant le début des tirs.**
Matin : 2 fois 12 volées de 3 flèches pendant la phase de qualification
Après-midi : phases finales duels en équipe

Article 5 : Tournoi individuel

1. Un participant peut concourir dans une seule catégorie.
2. La phase de qualification se compose de 2 séries de 12 volées de 3 flèches.
3. A l'issue de la phase de qualification, l'ensemble des participants prend part aux duels à élimination directe.
4. Les 3 premiers de chaque catégorie sont récompensés. En fonction du nombre d'inscrits, des catégories peuvent être regroupées.

Attention : le règlement est susceptible de modifications

06-05-2024

Article 5 : Tournoi par équipe

1. Une équipe se compose de 3 archers.
2. Les équipes peuvent être constituées d'archers de la même entreprise ou d'entreprises différentes. Toutes les équipes participent au même classement.
3. Les équipes sont constituées avant le début de la phase de qualification de l'épreuve individuelle. Aucune modification dans la composition des équipes ne sera ensuite possible.
4. La phase de qualification se compose pour chaque membre de l'équipe de 2 séries de 12 volées de 3 flèches.
5. A l'issue de la phase de qualification, l'ensemble des équipes prend part aux duels. Les duels se jouent par élimination directe ou en poules. Le calcul des points se fait par set et non en points (2=volée gagnée, 1=égalité et 0=volée perdue). La première équipe arrivée à 5, gagne le duel.
6. Les 3 premières équipes de chaque catégorie sont récompensées.

Articles 6 : Règles spécifiques

1. Deux minutes sont autorisées par volée de 3 flèches.
2. Tous types de flèches sont autorisés (carbone...).
3. Puissance des arcs : 60 livres maximum
4. Les tirs se font en extérieur à 30 mètres sur blasons de 80 cm (arcs classiques et arcs nus) et tri-spots de 60 cm (arcs à poulie)
5. Flèches :
 - longueur des pointes : 9,3 mm maximum
 - diamètre : 9,4 mm maximum
6. En cas d'orage, les compétitions sont annulées ou reportées au samedi 11 mai.
7. Sauf spécifications particulières, les règles de la Fédération Internationale de Tir à l'Arc s'appliquent par le comité d'organisation ET par les arbitres/juges.
8. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, son statut de licencié à la FFSE (accréditation).